Informations de base

2020/2815(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation des migrants éthiopiens dans les centres de détention en Arabie saoudite **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général 7.10.06 Asile, réfugiés, personnes déplacées; Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF) **Zone géographique** Arabie saoudite	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
08/10/2020	Décision du Parlement	T9-0260/2020	Résumé
08/10/2020	Débat en plénière		
08/10/2020	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2020/2815(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0324/2020	08/10/2020	
Proposition de résolution		B9-0325/2020	08/10/2020	
Proposition de résolution		B9-0326/2020	08/10/2020	
Proposition de résolution		B9-0327/2020	08/10/2020	
Proposition de résolution		B9-0329/2020	08/10/2020	
Proposition de résolution		B9-0330/2020	08/10/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0260/2020	08/10/2020	Résumé

Résolution sur la situation des migrants éthiopiens dans les centres de détention en Arabie saoudite

2020/2815(RSP) - 08/10/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 413 voix pour, 49 contre et 233 abstentions, une résolution sur la situation des migrants éthiopiens dans les centres de détention d'Arabie saoudite.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes Verts/ALE, S&D et Renew.

Les travailleurs migrants, y compris ceux provenant de pays africains et asiatiques, représentent environ 20% de la population de l'Arabie saoudite et ont joué un rôle essentiel dans les économies de ce pays et d'autres pays de la région.

Cependant, depuis avril 2020, selon les rapports de Human Rights Watch, environ 30.000 migrants éthiopiens, dont des femmes enceintes et des enfants, sont détenus arbitrairement en Arabie saoudite dans des conditions horribles après avoir été expulsés de force du Yémen déchiré par la guerre par les autorités houthistes. Nombre de ces migrants auraient traversé la frontière sous les tirs croisés des forces saoudiennes et houthistes.

En outre, en raison de la pandémie COVID-19 en cours, la pression s'est accrue sur les groupes vulnérables, en particulier les travailleurs migrants à l'intérieur de l'Arabie saoudite, ce qui a entraîné un niveau accru de discrimination et d'hostilité à leur égard.

Le Parlement a fermement condamné les mauvais traitements infligés aux migrants éthiopiens et les violations de leurs droits de l'homme, notamment dans les centres de détention en Arabie Saoudite. Il a demandé aux autorités saoudiennes de :

- libérer immédiatement tous les détenus, en donnant la priorité à ceux qui se trouvent dans les situations les plus vulnérables, y compris les femmes et les enfants;

- veiller à ce que toute personne entrant en Arabie saoudite en provenance du Yémen soit autorisée à le faire en toute sécurité et soit transférée dans un centre d'accueil approprié répondant aux normes internationales en matière d'alimentation, de services médicaux et sanitaires, d'installations sanitaires ainsi que de toutes les précautions nécessaires pour limiter la transmission du COVID-19, de la tuberculose et d'autres maladies;

- mettre immédiatement fin à la torture et aux autres mauvais traitements en détention;

- libérer d'urgence les enfants ainsi que les membres de leur famille, et prévoir des alternatives sûres et non privatives de liberté à la détention, auxquelles les agences humanitaires peuvent avoir un accès régulier;

- mener une enquête indépendante et impartiale sur toutes les allégations de violations des droits de l'homme, y compris les tirs sur les migrants à la frontière et les assassinats illégaux, la torture et autres mauvais traitements en détention;

- travailler avec l'Organisation internationale du travail en vue de l'abolition totale de la «kafala», un système abusif de parrainage en vue de l'obtention de visas, et de fournir des garanties juridiques adéquates à tous les travailleurs migrants dans le pays;

- imposer un moratoire immédiat sur la peine de mort et toute forme de châtiment corporel, y compris l'amputation et la flagellation, en vue de leur abolition complète;

- s'abstenir de toute discrimination à l'égard des femmes et des femmes migrantes et libérer sans condition tous les défenseurs des droits des femmes;

- modifier sa loi sur les associations conformément au droit international afin de permettre la création et le fonctionnement d'organisations indépendantes de défense des droits de l'homme.

Une fois de plus, le Conseil est invité à adopter le mécanisme de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme sur la base d'une décision portant sur les intérêts et objectifs stratégiques de l'Union conformément au traité sur l'Union européenne.